

## **COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à SAINT-PRIVAT sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 26 mai 2023

Présents : ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, BEYNEL Joël, BITARELLE René, BRIANÇON Laurence, BRIGOULET Jean-Marie, CARMIER Camille, CHASTAINGT France, CLAVIÈRE Aline, CLAVIÈRE Hervé, DABERTRAND Jean, DUCHAMP Sébastien, DUCROS Mireille, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GASQUET Jean-François, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LAFON Francis, LAJOINIE Géraldine, LASSERRE Jean-Pierre, LAVERGNE Martine, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, LUDIER Stéphane, MIGNARD Sophie, MOISSON Albert, MOULIN Philippe, NACRY Marie-Christine, PAIR Christian, PARDOUX Stéphane, POUJADE André, REYNIER Annie, REYNÈS Patrick, RIGAL Christian, SALLARD Jean-Basile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAINÉ Bernard, TURQUET Jean-Claude.

Absents : DA FONSECA Thierry, GALEWSKI Nathalie, MEILHAC Sébastien (Pouvoir à RIGAL Christian), MONTALTI Fabienne (Pouvoir à FERRACCI Dominique), PEYRICAL René, ROUANNE Hervé, VAN NIEUWENHUYSE Régis (Pouvoir BRIGOULET Jean-Marie).

Secrétaire de séance : Mme France CHASTAINGT.

<b>N°</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS</b>	<b>Vote</b>
<b>031</b>	<p><b>DB2023-031 : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS LIÉES A LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes qui a pour objet de permettre à ses membres de bénéficier, à hauteur de leurs besoins, de prestations d'études de potentiel, de maîtrise d'œuvre et travaux. L'objectif est de globaliser les besoins, de mutualiser la procédure de passation et d'obtenir des prix compétitifs,</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
<b>032</b>	<p><b>DB2023-032 : APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention financière 2023 du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE),</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>

033	<p><b>DB2023-033 : ACHAT DES PARCELLES DU PÔLE SÉCURITÉ À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE l'achat des parcelles section AI n°246 et section AI n°342 à l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF NA),</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
034	<p><b>DB2023-034 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - COMICE AGRICOLE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'attribuer une subvention aux communes organisant les comices agricoles à hauteur de 1000 € par commune soit pour l'année 2023 un montant total de 4000 €, auquel s'ajoute une bonification de 1500 € pour la commune organisant le comice agricole d'arrondissement.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
035	<p><b>DB2023-035 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT D'UNE VIDÉO DANS LE CADRE DU TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de financement – vidéo TER,</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
036	<p><b>DB2023-036 : AUTORISATION DE LANCEMENT DES MARCHÉS DE FOURNITURE – ACQUISITION DE CAMIONS ET DE COLONNES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>AUTORISE le lancement des consultations, sous la forme d'appel d'offres ouvert, pour les marchés de fourniture pour l'acquisition de camions et de colonnes.</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>POUR : 37 CONTRE : 4 ABSTENTIONS : 2</p>
037	<p><b>DB2023-037 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 – MISE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS DE SECTORISATION SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DES COMMUNES D'ALBUSSAC, MERCOEUR, LA CHAPELLE SAINT GÉRAUD, SAINT BONNET LES TOURS DE MERLE, CAMPS SAINT MATHURIN LÉOBAZEL, SAINT JULIEN LE PELERIN, SAINT MARTIAL ENTRAYGUES ET SAINT MARTIN LA MÉANNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°1 avec les entreprises Hydrauélec (mandataire) et SAUR,</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>

<p><b>038</b></p>	<p><b>DB2023-038 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne,</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de notifier la présente délibération aux communes qui, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente, en cas d'accord à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à demander à Monsieur le Préfet, de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>POUR : 37 CONTRE : 2 ABSTENTION : 3</p>
<p><b>039</b></p>	<p><b>DB2023-039 : ADOPTION DES TARIFS SOUVENIRS ET DES PRODUITS EN VENTE À LA BOUTIQUE DES TOURS DE MERLE - COMPLÉMENT</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ADOPTÉ les tarifs des articles vendus en boutique.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p><b>040</b></p>	<p><b>DB2023-040 : APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA SOCIÉTÉ PATRIVIA</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de partenariat entre la société PATRIVIA et la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne, pour le site des Tours de Merle,</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p><b>041</b></p>	<p><b>DB2023-041 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC « MAISONS PAYSANNES DU LIMOUSIN »</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention sur le projet « Les Techniques de construction du Moyen-Âge au Low-Tech » avec l'association Maisons Paysannes de France – Corrèze pour la fabrication d'engins de construction de Moyen-Âge et leur mise en valeur auprès du grand public des Tours de Merle,</p> <p>DÉCIDE de mettre à disposition un espace dans la grange Muran et de contribuer au bon fonctionnement du projet participatif,</p> <p>APPROUVE l'adhésion à Maisons Paysannes de France.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p><b>042</b></p>	<p><b>DB2023-042 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPAH ET DE L'OPAH-RU</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE l'attribution des subventions intercommunales aux bénéficiaires mentionnés ci-avant,</p> <p>PRÉCISE que le versement de la subvention interviendra après contrôle de la réalisation des travaux, sur présentation des factures,</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes au versement des subventions précitées.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>

<p><b>043</b></p>	<p><b>DB2023-043 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT DES JEUNES EN CORRÈZE (ADHAJ 19) POUR L'INTERMÉDIATION LOCATIVE DES LOGEMENTS-PASSERELLE À ARGENTAT-SUR-DORDOGNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de partenariat relative à la gestion locative des « logements-passerelles » à Argentat-sur-Dordogne ainsi que les baux à conclure dans le cadre de cette convention,</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p><b>044</b></p>	<p><b>DB2023-044 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE de la création des postes détaillés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.</p> <p>APPROUVE le tableau des effectifs.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>